



ASSISTENT À LA RÉUNION

- M. Charles Flageole Personnel-cadre observateur
- M^{me} Sarah Savage Secrétaire de réunion

PERSONNE INVITÉE

- M^{me} Amélie Gagné Directrice des ressources humaines par intérim

POSTES VACANTS

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentante ou représentant — Entreprise (1)
- Représentantes ou représentants des étudiantes et étudiants (1)
- Représentantes ou représentants des parents d'étudiants (1)



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Approbation de la nomination à la direction du campus des Îles-de-la-Madeleine ;
5. Approbation de la nouvelle version du programme de Techniques d'éducation spécialisée (TES).
6. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 8 h 01 et souhaite la bienvenue aux membres.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire de réunion procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M^{me} Nancy Vigneau, appuyée par M^{me} Junlian Leblanc, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 février 2023.

Résolution CA-2223-61

Fichier joint : [Projet_ordre_du_jour_CA_extraordinaire_2023-02-09](#)

4. APPROBATION DE LA NOMINATION À LA DIRECTION DU CAMPUS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La directrice des ressources humaines par intérim, M^{me} Amélie Gagné, présente ce point.

À la suite du processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste à la direction du campus des Îles-de-la-Madeleine, la recommandation du comité de sélection est communiquée aux membres du conseil.

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection ;

Considérant l'article 2.04 du Règlement de régie interne qui confie au conseil d'administration la responsabilité de nommer tous les cadres choisis pour des postes permanents ;

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Chartrand, appuyée par M. Malek Arab, il est résolu :

De nommer M^{me} Marie-Claude Côté titulaire du poste de directrice du campus des Îles-de-la-Madeleine à compter du 13 mars 2023.

Résolution CA-2223-62

5. APPROBATION DE LA NOUVELLE VERSION DU PROGRAMME DE TECHNIQUE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (TES)

Le directeur des études, M. Serge Rochon, présente ce point.

Le ministère de l'Enseignement supérieur a fait paraître en 2021, un nouveau devis pour le programme de *Techniques d'éducation spécialisée* (TES), donc il était nécessaire de faire une nouvelle version locale de ce programme.

Chacune des 23 nouvelles compétences a fait l'objet d'une analyse. Cette version a une nouvelle orientation avec une approche novatrice d'intervention par la nature.

Considérant que la « version révisée » du programme de *Techniques d'éducation spécialisée* (TES) a été adoptée par le comité de programme le 19 décembre 2022 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des études sur le nouveau programme à sa séance du 18 janvier 2023 ;

Sur une proposition de M. Jean-Michel Côté, appuyée par M^{me} France Côté, il est résolu :

D'approuver la nouvelle version du programme de *Techniques d'éducation spécialisée* (TES) au campus de Gaspé pour une mise en application à l'automne 2023.

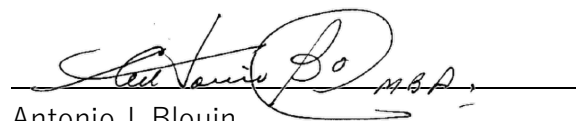
Résolution CA-2223-63

Fichier joint : DEC Techniques d'éducation spécialisée_A23

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M^{me} Yolaine Arseneau, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, le président lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 8 h 18.

SIGNATURES



Antonio J. Blouin
Président



Yolaine Arseneau
Secrétaire générale